

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 17
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 26 Juin 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt-Six du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt du mois de Juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

Étaient absents : Mme CUILHE Sandrine

Mme DUBARRY Béatrice

Excusés :

Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice

Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule

M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean

Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. ERRAÇARRET Dominique a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024 étant approuvé.

Délibération N° D31/2024

Code 3-3

Instauration d'un tarif de location du court de ~~padel~~ tennis

Exposé des motifs :

Mme CORONADO rappelle que ce projet avait été initié en 2023. Elle explique que les travaux de réalisation du court de tennis ont démarré le 19 Juin, et que celui-ci sera donc prochainement opérationnel. En conséquence, il convient de fixer le tarif de location qui sera appliqué, tel que prévu lors du précédent Conseil municipal.

Elle explique que la commission d'élaboration du projet propose de fixer le tarif de location du court de tennis à 5€ par heure.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D24/2024 portant Modification de la régie « Transports Scolaires et Droits de place » afin de permettre l'encaissement des tarifs de location d'équipements sportifs »,

Vu les crédits inscrits au Budget 2024,

Où l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le tarif de location du court de tennis est fixé à 5€ pour un créneau d'occupation d'une heure.

Article 2 :

Les fonds correspondants seront encaissés par la régie Transport Scolaires, Droits de Place et Locations de Salles et d'Equipements Sportifs selon les modalités prévues par la délibération n° D24/2024 susvisée.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le Régisseur sont responsables, à concurrence de leurs prérogatives respectives, de l'application de la présente délibération.

Article 4 :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,
Roger LESCOUTE